



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **507-2022** concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Saint-Tite.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en version électronique : <https://villest-tite.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-507-2022-animaux-SPA.pdf>

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 8 février 2022.

Me Julie Marchand,
Greffière